

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre



MAIRIE
DE
LA BARTHE-DE-NESTE

Tel : 05 62 98 21 32

mairie.labarthedeneste@wanadoo.fr

FLASH

Informations Municipales
Décembre 2009

LE MOT DU MAIRE

Chères Labarthaises, Chers Labarthais,

La première décennie du 21^{ème} siècle s'achève, la réflexion sur l'avenir de notre planète est engagée alors que l'organisation territoriale de nos collectivités et leur financement sont en débat au parlement. L'année 2010 s'annonce délicate. En effe, une part importante de nos dépenses seront soumises à de nouvelles contributions et nos recettes seront largement mises à mal par les réformes en cours. Notre commune, comme toutes les autres collectivités locales (alors qu'elles sont à l'origine de plus des trois quart des investissements publics locaux), va devoir ré-examiner tous ces projets d'investissement à long terme. Au final, ce seront les entrepreneurs locaux qui sont nos principaux fournisseurs qui en pâtiront.

Au delà de ces préoccupations s'ajoute la crise que nous avons connue cette année et dont tous les effets ne se sont pas encore manifestés. Je tiens à vous faire savoir que le conseil municipal reste mobilisé, soucieux de préserver l'intérêt de tous les ménages.

À l'aube de cette nouvelle année, je voudrais, au nom du conseil municipal, adresser à tous mes vœux de réussite et de bonheur. J'aimerais aussi accorder une mention particulière pour tous les bénévoles des associations sportives, culturelles et d'animation qui, malgré parfois un contexte difficile, œuvrent jour après jour pour contribuer à maintenir une qualité de vie et de lien social au sein de notre village. Qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés.

Maurice LOUDET,
Maire et Conseiller Général.

BONNE ANNÉE Á TOUS



Novembre 2009.
Installation de L'Agospace

Conseils Municipaux (extraits)

Conseil municipal du 22 septembre 2009

Accusation de l'association La Barthe Initiative. Suite à donner

Extrait de la délibération prise à huis clos :

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'il a été déposé, le 9 septembre 2009, en mairie, un courrier de l'association La Barthe Initiative destiné à tous les membres du conseil et signé de son Président et de son secrétaire. Ce courrier actait qu'un vol aurait été commis par un conseiller municipal sans indiquer une identité précise. Face à ces affirmations, le Maire a demandé, le 9 septembre, par lettre recommandée avec A/R, aux dénonciateurs, de porter en urgence à sa connaissance l'ensemble des faits délictueux dénoncés en précisant les préjudices, l'identité de l'auteur et les éléments concrets en leurs possessions. Ce dernier courrier est resté sans réponse. Face à cette situation, le conseil municipal a adopté la position suivante :

Considérant que le courrier acte des faits sans utilisation du conditionnel et sans la moindre précaution. Extrait de la lettre : « *s'agissant d'un délit commis par un conseiller municipal* » ;

Considérant que, sans préciser l'identité de l'auteur présumé, c'est à l'intégrité de l'ensemble de l'assemblée et de son maire, à laquelle on porte atteinte ;

Considérant qu'il n'existe pas, à notre connaissance, à ce jour, de dépôt de plainte à l'encontre d'un membre du conseil ;

Le conseil municipal a désigné la S.C.P. MONTAMAT, CHEVALLIER, FILLASTRE, LARROZE, GACHASSIN, avocats associés à TARBES afin de faire examiner cette affaire et le conseil municipal s'est réservé le droit d'intenter un procès à l'encontre des auteurs du courrier

Convention de partenariat avec l'association PARLEM

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du 10 juillet 2007 l'autorisant à signer une convention avec l'Association PARLEM dont l'objet était de permettre l'enseignement de l'occitan aux trois classes de l'école maternelle. Cette action est financée à parité par le Conseil Général et la commune.

Pour 2009 / 2010, le coût est de 320 €/classe, soit une charge de 960 € pour la commune pour l'année 2009/2010. Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'Association PARLEM pour l'année scolaire 2009/2010.

Demande de subvention à la CAF

Monsieur le Maire a rappelé au conseil des évolutions sur l'aménagement des locaux du centre de loisirs. A présent, une salle est destinée à la restauration et une autre aux activités du centre de loisirs. Cette salle va permettre la mise en place d'espaces d'animation permanents (bibliothèque, coin dessin, peinture...) et de dédier un véritable espace aux maternelles avec du mobilier adapté (petites tables, chaises et bancs)

Ces nouveaux aménagements nécessitent d'investir dans du matériel adapté (bacs album, desserte mobile, bibliothèque, tables et chaises « maternelles », meubles). Le montant total d'investissement projeté est de 2735 € HT. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Pyrénées pour permettre d'acheter du mobilier.

Mise à disposition d'une parcelle communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi, par courrier le 6 juillet 2009, d'une demande de prêt d'une partie d'une parcelle communale (parcelle E 290) de la part d'un apiculteur de La Barthe de Neste en cours d'installation. Cette personne a un projet de reconversion professionnelle dans l'apiculture, la parcelle sera destinée à mettre des ruches à l'année.

Le conseil municipal a décidé de donner son accord de principe autorisant le maire à signer un « prêt à usage » d'une durée de 1 an avec le demandeur; ce contrat devra inclure des clauses de reprise de la parcelle en cas de troubles apportés par son utilisation.

Association «Le renouveau de la châtaigne Adhésion et convention

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de l'existence du programme de restauration de la châtaigneraie départementale actuellement en cours. Ce programme vise à sauvegarder le patrimoine génétique et culturel des variétés locales, valoriser le patrimoine arboré du territoire et donc son paysage et relancer la production locale de châtaignes.

Le conseil municipal a décidé que la commune adhère à l'association « le renouveau de la châtaigne en Hautes Pyrénées » et a autorisé la plantation d'un demi hectare de châtaigniers dans la forêt communale en 2010. Le Maire a été autorisé à signer la convention de plantation de châtaigniers avec l'association, cette dernière définissant les droits et obligations de chacun ainsi que les modalités de financement de l'opération de plantation.

Subventions aux associations

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 200 € à l'association « les extra terriens » qui anime et organise les « ateliers théâtre » hebdomadaires à destination des enfants de la commune.

Le conseil a décidé d'accorder une subvention de 450€ à l'association « Amicale cyclotouriste de La Barthe ».

Avis sur schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour Garonne

Le conseil municipal :

* a réaffirmé sa volonté de poursuivre une gestion de l'eau et de son environnement compatible avec l'aménagement et le développement des territoires.

* a déploré l'absence d'un engagement financier de l'Etat en corrélation avec les objectifs et les ambitions affichés dans le SDAGE et en conséquence a refusé le programme de mesures 2010-2015 transférant ainsi les efforts financiers sur les collectivités

* a refusé une démarche qui se fonde sur une procédure non démocratique ne laissant aux collectivités que la possibilité d'émettre un avis seulement consultatif et a refusé toute interdiction systématique d'aménagement

* a émis un avis très défavorable à ce schéma qui se fonde sur :

- une absence de processus réellement démocratique ;

- Une reconcentration au niveau de l'Etat et de la Région

- Le transfert des charges sur les collectivités du fait de l'engagement insuffisant de l'Etat

* a demandé au-delà des observations précitées :

- l'association et l'avis conforme des collectivités territoriales pour la définition de tous les zonages mentionnés dans le SDAGE et notamment les notions de « milieu aquatique remarquable et de cours d'eau remarquable » ainsi que les extensions

NATURA 2000.

- La prise en compte dans la liste des projets d'intérêt général de tous les projets de ressource en eau, qu'ils soient identifiés dans le cadre des PGE Neste - Rivières de Gascogne, ou issus de nouvelles études de faisabilité de solutions alternatives (Gave de Pau, nappes phréatiques,...). Ces projets répondant au triple objectif de préservation des milieux, de la salubrité et de développement économique avec notamment la sécurisation d'un potentiel touristique, industriel et agricole par l'irrigation.

* a indiqué ses désaccords très profonds avec le document proposé qui conduiraient à un refus complet du conseil municipal si ses exigences n'étaient pas prises en compte. Une nouvelle délibération du conseil confirmera ces orientations après avoir pris connaissance du projet de SDAGE qui sera soumis à l'approbation du comité de bassin de novembre 2009.

Compte rendu au conseil des décisions prise par le Maire sur délégation

Réalisation d'un emprunt. Monsieur le Maire a indiqué qu'il avait contracté l'emprunt prévu au budget 2009 pour la réalisation de la dernière tranche de la Maison du sport.

Après consultation des différentes offres des banques, c'est l'offre de la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées qui a été retenue. Caractéristiques principales du prêt : Montant : 450 000 €, Durée : 20 ans, Taux fixe équivalent annuel : 4,66 %, Frais : néant.

Fixation du tarif pour les repas « adulte » servis au centre de loisir

Monsieur le Maire a rappelé que certains enseignants prenaient parfois leur repas à la cantine. Dans le cadre du nouveau contrat et afin d'adapter les repas au public, le prestataire sert, à présent pour ces personnes

des repas en emballage individuel. Il convenait d'en fixer le prix. Le conseil municipal a décidé de fixer à 4,30 € le prix du repas « adulte » servi au centre de loisirs.

Mise en place du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire a rappelé avoir procédé à la consultation des cabinets d'études susceptibles d'accompagner la municipalité dans la révision de son plan local d'urbanisme. La commission qui a suivi le dossier a proposé de retenir le cabinet d'étude URBADOC (Toulouse) qui répond au cahier des charges, qui a les compétences et qui est le moins disant.

Le conseil municipal a retenu la proposition de commission et a autorisé le Maire à solliciter des aides pour la commune afin de financer la mission d'accompagnement à la révision projetée du PLU de la commune.

Fixation tarif vente de chablis dans la forêt soumise à l'ONF

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que dans la forêt « soumise » à l'ONF, on retrouve de nombreux chablis qui peuvent présenter des dangers pour les promeneurs.

Le conseil municipal a décidé de fixer les prix de vente de ces chablis à 20 € le M3 pour les feuillus et à 5 € le M3 de résineux et a décidé de confier au garde de l'ONF le suivi des éventuelles demandes d'achat.

Privatisation de la Poste

Le conseil municipal de LA BARTHE DE NESTE a affirmé que le service public de La Poste appartenait à toutes et à tous. Il s'est prononcé pour le retrait du projet de loi postale 2009 et a souhaité apporter son soutien au Comité Local de

défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste. Afin d'en permettre le bon déroulement, il a décidé d'en assurer l'information auprès des administrés de la commune et a demandé la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Conseil municipal du 20 octobre 2009

Construction de la maison du sport (dernière tranche).

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer toutes les pièces du marché concernant la construction de la Maison du Sport avec les entreprises suivantes :

LOT 1. 122 171,90 € HT. SARL JUAN à Saint Laurent de Neste (65)

LOT 2. 45 930,00 € HT. NESTADOUR à Lanne

LOT 3. 78 150,00 € HT. SARL TCB à Lortet (65)

LOT 4. 28 980,00 € HT. SARL LES MENUISIERS BAGNERAIS à Bagnères de Bigorre (65)

LOT 5. 36 032,71 € HT. SARL OLIVEIRA-ROGEL à Saint Laurent de Neste (65)

LOT 6. 27 624,00 € HT. ENTREPRISE MUR-FOURTEAU à Lannemezan (65)

LOT 7. 17 518,00 € HT. SARL CARNIATO à Lannemezan (65)

LOT 8. 6 389,37 € HT. SARL BOUYSSONNIE à Bazet (65)

Création d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'un casier de stockage

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, une demande d'autorisation de création d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'un casier de stockage de déchets industriels banals a été déposée par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées. La construction de ces équipements validée dans la révision du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, se fera sur la commune de CAPVERN sur le site déjà affecté au traitement des déchets au lieu-dit « Landes de Tilhouse ».

Il a rappelé qu'il convenait que l'assemblée formule son avis sur cette demande. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donné un avis favorable à la création sur le territoire de la commune de CAPVERN au lieu-dit « Landes de Tilhouse » d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'un casier de stockage de déchets industriels banals et a souhaité, pour compléter l'aménagement, qu'il soit procédé à la sécurisation du débouché de l'accès au site de stockage des déchets sur la Route Départementale 938.

Conseil municipal du 19 novembre 2009

Révision générale du document d'urbanisme de la commune. Prescription pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal a décidé :

1. de prescrire l'élaboration du PLU conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du code de l'urbanisme ;
2. qu'en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, la concertation préalable à la révision du POS sera organisée suivant les modalités suivantes :
 - affichage en mairie de la présente ;
 - mise à disposition, en mairie, d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques ;
 - la tenue de deux réunions publiques ;
3. qu'il convient de demander l'association des services de l'Etat conformément à l'article L.123.7 du code de l'urbanisme.

4. de demander, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, que les services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer le suivi des procédures administratives et la conduite des études menées par un bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU ;
5. de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du PLU ;
6. de solliciter de l'Etat, pour les dépenses liées à l'élaboration du PLU, une dotation, conformément à l'article L121-7 du code de l'urbanisme.

Parcelle AB 273. Autorisation de cession

Le conseil municipal a décidé :

1. d'autoriser Monsieur le Maire à céder la parcelle AB 273 d'une contenance de 451 m² à M. ou Mme CARDEILHAC - RENOUIL ou à toute société immobilière les représentant pour la somme de 6765 € (soit 15 € le m²) ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette cession (promesse de vente, acte authentique) qui intégreront des clauses obligeant l'acquéreur :

- à affecter l'usage de ce sol à des activités médicales, para médicales, ou des activités liées aux soins à la personne et ce, pour la durée maximale prévue par le cadre légal de référence;
- à déposer une attestation de début des travaux dans un délai de un an et demi à compter de la signature de l'acte authentique

3. a demandé à Monsieur le Maire d'informer l'acquéreur que la façade du futur bâti devra jouxter la limite de propriété côté parking afin de donner à l'espace le caractère d'une place publique.

Nouveau tarif CLSH

Monsieur le Maire a rappelé la demande des familles pour la garde des enfants le mercredi et les petites vacances scolaires sur des demi-journées avec repas. Actuellement, la facturation de la prestation du centre de loisirs incluant la demi journée de présence avec repas du midi doit être facturée sur deux articles comptables (repas : article 7067, demi journée : article 7066). Afin de mieux faire la différence entre les prestations périscolaires et les autres prestations de services dites « à caractère social » et en vue

de faciliter le travail de facturation, Monsieur le Maire propose de créer un tarif pour cette nouvelle prestation et d'en fixer le tarif à 7 € : demi journée + repas. Ce montant correspond aux prix additionnés des deux prestations déjà existantes : demi journée : 4,30 € et repas : 2,70 €. Le Conseil Municipal a fixé, pour le centre de loisirs de La Barthe de Neste, à 7 € le prix de la prestation d'accueil, «demi journée avec repas » pour chaque enfant.

Le dossier ayant été transmis ces derniers jours, Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal d'examiner un point non inscrit à l'ordre du jour. Il s'agit d'approuver le programme « éclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) des Hautes Pyrénées. Pour ne pas retarder le lancement des travaux, Monsieur le Maire a proposé de ne pas attendre la prochaine séance.

Le conseil a accepté d'examiner ce point et a adopté le projet et le plan de financement suivant : Dépense totale prévue : 13 156 €. Plan de financement prévisionnel : récupération TVA 2156 €, Fonds libres de la commune : 5500 €, participation du SDE : 5500€. Il s'agit de réaliser des renforcements d'éclairage au lotissement JOLIMONT, au chemin de Pierre et au chemin de Mauvezin

Mairie. Informations

Régie de l'eau. Protection de la source

Suite à l'enquête publique concernant la protection de la source du Puntil, un arrêté préfectoral a été publié le 26 mars 2009.

Ce document autorise le prélèvement et définit les modalités de protection de la source. Or, cet arrêté a fait l'objet d'une requête en recours auprès du Tribunal Administratif par M. Jean ADOUE et l'association « La Barthe Initiative » le 6 juin 2009.

Quelle que soit la raison profonde de cette démarche, la conséquence première est de retarder la réalisation du système envisagé pour améliorer la distribution de l'eau aux quartiers Sorde, Castet d'Esparros, le Moula et la commune d'IZAUX durant les périodes où la source du Puntil est en turbidité.

En effet, il serait hasardeux d'engager des travaux avant que l'arrêté de prélèvement ne soit signé et que le mode de résolution du problème de la turbidité ne soit validé par l'autorité compétente. Nous sommes déjà en décembre et nous ne connaissons toujours pas la date prévisible d'une décision du tribunal administratif. Nous déplorons que les usagers des quartiers cités ci-dessus soient les victimes indirectes de cette situation.

Incident

Le 9 octobre, en fin d'après midi, la conduite d'alimentation des réservoirs de La BARTHE DE NESTE a été rompue par un engin mécanique durant des travaux routiers sur la D 17 au niveau de l'usine ARKEMA (travaux réalisés par le Conseil Général).

La réparation a été réalisée aussitôt et la remise en service de la conduite s'est faite avant minuit. Malgré les mesures prises et une vidange des réservoirs, certains usagers ont dû constater un peu de turbidité dans la distribution de l'eau.

Rappel

Chaque fois que sur le réseau d'eau des travaux sont réalisés et nécessitent des coupures dans la distribution, nous nous efforçons de les planifier et d'informer à l'avance les usagers concernés par ces manques d'alimentation.

Toutefois, il peut arriver que sur une intervention urgente, nous soyons contraints de procéder à des coupures sans information préalable.

Centre de Loisirs

Petites rétrospectives sur les activités du centre de loisirs de La Barthe de Neste :

Du 13 au 17 juillet, 18 enfants du centre de loisirs ont envoyés «promener» famille et maison, pour investir un coin de méditerranée. Accompagnés de 3 animatrices ils se sont installés à VALRAS dans les locaux de la P.E.P. A eux la plage, la baignade, les activités diverses... Le plaisir d'être en vacances avec les copains, ça n'a pas de prix !

Le départ et le retour furent laborieux (pas pour les jeunes qui y trouvèrent un zeste d'aventure) mais pour les animatrices qui durent affronter une grève de la SNCF à l'aller comme au retour !

Nous les féliciterons pour leur professionnalisme. Les enfants qui n'avaient pu partir, étaient accueillis dans les locaux du centre de loisirs à la journée, par 3 animatrices qui assuraient des activités.

Un MINI CAMP : de 2 jours / 1 nuit a eu lieu au mois d'août sur la commune de BOULOGNE SUR GESSE, une trentaine d'enfants y ont été inscrits. Encadrés par 3 animatrices ce camp permettait à des enfants plus jeunes d'y participer. Le temps fut de la partie. Les enfants ont passé la nuit sous la tente, pour certains c'était leur première expérience ! Au programme : piscine, jeux divers, visite du village... et surtout vie en groupe

Pour les vacances de Toussaint les enfants travaillèrent sur ce que proposait la nature, décors avec des feuilles d'automne, fruits, (gâteaux de châtaignes...).

Les vacances de Noël verront les enfants se plonger dans la fabrication de décors pour les fêtes et la confection de friandises .

Le centre de loisirs est également ouvert tous les **mercredis**, une vingtaine d'enfants s'y retrouvent. Les enfants ont à leur disposition un espace informatique nouvellement installé, riche de 4 ordinateurs .

Garderie du matin et du soir :

La commune de La Barthe de Neste met à la disposition des parents dont les enfants sont scolarisés à l'école du village, une garderie (ou CLAE) matin et soir . Plus de 70 enfants en profitent sous le contrôle des animatrices.

Restauration scolaire :

Une moyenne de 80 à 90 enfants déjeunent à midi à la cantine scolaire , nous avons tous pu voir ce défilé d'enfants cheminant de l'école au lieu du repas.

Une cuisine « satellite » de réchauffement de repas répondant aux nouvelles normes va être mise en service très prochainement, du matériel professionnel (four, servantes en inox, plaque chauffante...) vont faciliter le travail du personnel d'encadrement.

Les commissions menus donnent lieu à des échanges entre les enfants : (usagers) et les adultes : représentants de la SOGERES , animatrices , représentants de parents et les élus. Les jeunes donnent leurs avis sur les menus passés et à venir, sur les nouvelles saveurs, la quantité des portions proposées, l'assaisonnement etc.

Sur les conseils d'une diététicienne, ils y apprennent la composition d'un repas , les différents éléments nécessaires à leur développement (crudités, féculents, laitages, protéines)

Ce sont leurs premières expériences citoyennes et les premières occasions de s'exprimer devant un groupe important.

École primaire

Rentrée scolaire 2009-2010

Le premier conseil d'école de l'année scolaire 2009-2010 s'est tenu le 9 novembre 2009 en présence des enseignantes de l'école primaire et maternelle, des délégués des parents d'élèves nouvellement élus, du personnel ATSEM, des animatrices du Centre de Loisirs et des élus.

Point rentrée : Il a pu être constaté à la rentrée une baisse des effectifs relative à des départs de familles de la commune pour des raisons professionnelles. Il y a 8 classes. Le nombre d'élèves par cycle est le suivant : Cycle I = 34 ; Cycle II = 64 et Cycle III = 58.

Le soutien scolaire ou « accompagnement éducatif »

Les deux heures de soutien pour l'accompagnement éducatif des enfants du primaire et de la maternelle qui ont besoin d'aide momentanément est bien mis en place dans des plages horaires fixées en conseil des Maîtres.

Projet d'école 2009-2012 « Le projet a pour finalité d'accroître l'efficacité de l'école (résultats scolaires) en répondant aux besoins particuliers de chaque élève selon les directives officielles ». (Loi n°2005-380 du 23 avril 2005). Suite au bilan du précédent projet d'école 2006-2009, les enseignants ont pour objectifs de privilégier la maîtrise de la langue et des langages et de favoriser la prise de risques et l'accès à l'autonomie. Les enseignants ont défini pour leurs classes des actions qui vont s'intégrer aux matières fondamentales (français, mathématiques et sciences).

Projet des classes

Des activités ludiques et variées sont planifiées tout au long de cette année. Une sortie à « Micropolis » près de RODEZ en AVEYRON a déjà été réalisée et des travaux divers autour de la vie des insectes sont en cours. D'autres projets vont être proposés aux enfants : la magie du jardinage, la correspondance avec d'autres écoles, l'éveil musical, les sorties aux spectacles.

La coopérative scolaire

Les recettes proviennent essentiellement des cotisations annuelles des familles, de la vente des photos, d'objets de Noël. Celles-ci permettent de financer les achats divers d'équipements, de jeux, de goûters et les sorties spectacles. Un plus cette année : les parents d'élèves projettent de faire un loto au mois de janvier 2010 (à confirmer).

La restauration scolaire

Cette année encore, les enfants (6 à 8) participent activement aux commissions menus. Ils y sont très persuasifs quant à la qualité gustative de certains plats. Et, de ce fait influencent sur les décisions prises pour la composition des menus à venir. Les élus se sont rapprochés de l'association « Croquez local en Pays des Nestes ». Ils envisagent l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire. Cette démarche avait déjà été acceptée par la Société SOGERES qui livre les repas.

Journée du patrimoine 2009

Le 20 septembre 2009 a eu lieu « la **journée européenne du patrimoine** » avec pour thème « **patrimoine et accessibilité** ».

Les habitants de La Barthe ont répondu à cette invitation en se mobilisant pour en faire une journée de rencontre et de lien social. Le village a été investi par un grand nombre de visiteurs qui un plan à la main (plan réalisé par Marjolaine et Carole) étaient invités à parcourir la cité, à chercher les maisons anciennes où les propriétaires les attendaient dans leurs cours, certains mêmes avaient ouverts leurs maisons :

Chez MR et MM PUYAU, les filles de la maison offraient café chaud et jus de fruits tout en lisant à leurs invités un document notarié, appartenant à un ancêtre, détaillant la dot qu'amenait chacun des époux le jour de leurs noces

Aux « **Chambres d'hôtes du Closier** » Laetitia et Christophe nous recevaient dans leur salle à manger avec une documentation importante.

Les travaux réalisés pour la plupart par le maître de maison sans en détériorer le cachet, ont été admirés par les connaisseurs.

A « **La maison Gonthier** » Jean Baptiste les accueillait dans son jardin où on trouvait encore quelques framboises. Le propriétaire du lieu nous faisait admirer la vue magnifique dont jouit cette maison tout en racontant l'histoire « des dames Gonthier ».

A l'**ancienne ferme de « l'original »** qui prenait la vie du bon côté, nous attendaient les propriétaires Liliane et François dans leur superbe jardin agencé de petits endroits délicieux enrichis d'arbres et d'arbustes aux espèces rares.

La « **Maison Saladon** » accueillait les visiteurs dans la grande cour et dans l'immense jardin attenant. La propriétaire du lieu a remonté les ans pour retrouver l'historique des murs, aidée par Hélène et Marlène.

Le quartier du « Bas Mour » qui semble toujours souffrir de son annexion autoritaire à La Barthe sous Napoléon 1er, offrait 4 maisons anciennes , riches d'anecdotes et de charmes à la visite.

La « **Maison Toujan Notaire** » accueillait visiteurs et artistes peintres dans sa cour et ses dépendances ,sa délicieuse hôtesse avec ses 87 printemps , racontait l'histoire de sa famille et de sa maison.

La « **Maison CAÏFFA** », ancienne maison de La Barthe ouverte par Pascal Rotgé et son épouse faisait l'admiration de tous. De la cour nous avons repéré l'ancien emplacement du terrain de rugby. Et oui il y avait une équipe de rugby à La Barthe !!

La superbe maison de **MR et MM Clarens**, refuge des abeilles et des poules de races rares, livrait ses secrets et son histoire au public.

Un puits de 32 mètres construit entièrement en galets de la Neste, agencé sans une goutte d'eau, est la propriété de la famille Dupuy ... « **Maison Tarailou** » à leur connaissance c'est le plus profond de la région, splendide pour son travail artisanal . A voir et à revoir !

Située sur la route départementale la « **maison des 4 vallées** » ouvrait sa cours et Mme Roux nous recevait et retraçait la vie riche de cette maison qui date de la fin du XVIIème et fut le siège de justice de Neste de 1790 à 1797 .

Le chanteur d'opéra **François Lay** est né en 1758 à La Barthe .Il est engagé à l'Opéra en 1779 .Il chanta dans les concerts de la reine Marie Antoinette. La maison où il est né existe encore **Mme Mevelec** nous en a ouvert la cour .

« **Aux peupliers** » ancien relais de poste nous attendaient Jo et Cathy.

Plusieurs maisons et lieux à l'histoire intéressante furent signalées par panneaux explicatifs :

« **Maison Porterie** » : anciens haras.

« **Maison Gélibert** » : maison du peintre animalier Gaston Gélibert.

La mairie : habitation du peintre Jean Laforgue.

Le château : construit au XIème siècle sous Sanche Ier.



Pendant ce temps, Mr Largeteau et ses mules tirant une charrette, parcouraient le village.

Les lieux publics furent également investis :

L'église où fut montré aux visiteurs et aux paroissiens le tableau « l'Annonciation » offert par napoléon III à notre commune.

Un plat de gâteaux préparés par Andrée, nous réconfortait, reprenant l'esprit d'offrande que l'on se doit d'attendre dans ce lieux.

L'ancienne Mairie avait retrouvée grâce à Françoise et Liliane son lustre d'antan. Une charrette d'époque chargée de légumes de saison nous rappelait que les vendeurs de légumes et de fruits y faisaient commerce. De vieilles photos de mariage de Labarthais rappelaient à tous que nous étions à la mairie. La marelle et la trottinette nous laissaient penser que les enfants jouaient sûrement à cet endroit.

La « **fontaine aux chiens** » où 4 lavandières s'apostrophaient, à grands cris, respectant la tradition des lavoirs. A grands coups de battoirs la lessive a duré une grande partie de la journée.

Il nous a semblé reconnaître les sous vêtements de la famille Pène entrain de s'égoutter. !!

3 points rencontres animés par Jean Etcheto

A la Chapelle : le matin à réuni une trentaine de personnes qui ont retenu qu'il n'y avaient pas de « cagots » (pas de porte) ni de « pilori » à La Barthe, aucun texte n'en fait mention.

A l'ancienne mairie :le discours se fit plus républicain et encore plus suivi.

Sous la halle : (traduit en langage de signes pour les malentendants par un membre de l'association handi-loisirs) l'histoire fut émaillée d'anecdotes ,le caractère du Labarthais fut esquissé : tolérant mais opiniâtre, fier et républicain avant tout. Des airs d'accordéon joués par José ont égaillé cette journée qui s'est terminée par le pot de l'amitié à la salle des fêtes, en présence des peintres et des œuvres réalisées pour l'occasion.

Nous tenons à remercier chaleureusement Madame Dumez, Carole et Francis de l'office du tourisme, Jean Marianne pour leur aide et la somme de documents apportés; Sylvie Andrieu et son association handiloisirs ; MM Serris pour ses recherches, Raymond pour son soutien par presse interposée, le comité des fêtes, tous les artistes peintres, les artistes du centre de loisirs ainsi que les élus pour leur aide logistique.

Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du conseil municipal, la municipalité de LA BARTHE DE NESTE a décidé de la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément à l'article L.123-12 du Code de l'Urbanisme pour répondre aux nouveaux enjeux communaux dans une logique de développement durable. Aujourd'hui, il s'est avéré nécessaire pour le conseil Municipal de se doter d'un outil compatible avec les lois d'aménagement. Ce nouveau document d'urbanisme, instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), permettra d'élaborer une stratégie pour un développement cohérent de la commune, et pour une meilleure qualité de vie.

Pendant la phase d'élaboration du PLU, la commune s'est adjoint les services du bureau d'études URBADOC (délibération du 22/09/2009).

URBADOC est missionné pour piloter et encadrer les différentes étapes d'études et de validation, conformément aux règles spécifiques du code de l'urbanisme.

Sont légalement associés à l'élaboration du PLU : le Maire et son conseil les personnalités publiques associées, à savoir : le Préfet, DDEA, Conseil Régional, Conseil Général, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers, l'Architecte des Bâtiments de France, la population de La Barthe de Neste : réunions publiques, registre, enquête publique. La municipalité se chargera de vous informer tout au long de l'élaboration du PLU. Dès à présent, nous vous demandons de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux techniciens de URBADOC, qui seront amenés pendant la phase de diagnostic à visiter La Barthe de Neste sous tous les angles.

Un AGORESPACE à LA BARTHE DENSTE

Comme prévu (flash juin 2009), l'espace de jeux AGORESPACE vient d'être installé entre le Centre de Loisirs et la Mairie. Réalisé à partir d'une structure en bois posé sur un sol synthétique, il permet de jouer au football, handball, tennis, basket, volley... en fait 8 sports collectifs. L'AGORESPACE est mis à la disposition des habitants de La Barthe de Neste. Cependant une priorité d'accès est accordée au Centre de Loisirs et à l'école pendant leurs activités sportives. Un planning d'occupation sera mis en place et affiché au portail d'entrée. En toute liberté, cet espace est ouvert à tout le monde. Venez avec votre ballon et les coéquipiers. La date d'ouverture officielle vous sera communiquée dès que les filets de protection seront en place.

La municipalité prévoit une inauguration sportive, qui réunira les La Barthais autour d'une réalisation qui se veut un lieu de rencontre. L'AGORESPACE répond à une philosophie bien particulière : l'autogestion d'un espace jeux par les citoyens de la commune. Respect du matériel (filets, gazon synthétique, ...), propreté des environs immédiats (mégots, papiers, cannettes...) devront être pris en charge par tous : utilisateurs et spectateurs.

Deux jeunes de La Barthe de Neste, ont participé à l'élaboration du terrain de jeux. Rémunérés pour leur travail, reconnus pour leur assiduité et leur sérieux sur ce chantier, ils seront amenés à « jeter un coup d'œil » sur le bon fonctionnement de la structure.

Travaux de Voirie et autres

Nous vous informons que deux chantiers importants vont créer dans les mois à venir quelques désagréments pour les riverains et autres usagers, à savoir :

Chemin du Haut Mour jusqu'à la route départementale 919. Le renouvellement d'une conduite d'eau rendra la circulation un peu plus difficile.

Maison du Sport : le chantier est déclaré ouvert et il est impossible de se garer rue de la Poste entre le Centre de Loisirs et le monument aux morts.

Maison des Sports

Le bâtiment récemment construit comprend la salle de judo et dans sa partie centrale l'accueil, les vestiaires et les sanitaires.

De sa spécificité d'aménagement, la salle de judo ne permet pas la pratique d'autres sports que le judo (ou autres arts martiaux). Pour ces raisons, le projet de la construction de la Maison du Sport prévoit une extension en prolongement de l'existant.

Il s'agit d'une salle multisport ouverte à d'autres disciplines sportives, telles que danse, gymnastique ou autres sports collectifs. Les écoles auront bien évidemment un accès prioritaire à cette nouvelle salle.

Le chantier de cette deuxième tranche se prépare pour bientôt et nous espérons la fin des travaux pour automne 2010, et pouvoir offrir aux associations concernées la condition optimale pour exercer leur pratique sportive favorite.

Les services de la commune

Si nos élus mettent en place et supervisent les différents services municipaux, il est bon de vous informer sur le corps exécutif : les employés de la mairie. Ils assurent, jour après jour, les différentes tâches au service de la population : accueil, administration, service technique ou encore la surveillance et l'animation pour le bien-être de nos enfants : école, cantine scolaire, centre de loisirs.

L'ensemble de la charge de travail est réalisé par 17 salariés (13,5 équivalents temps complets) avec la répartition suivante :

Administration et développement :	1 TP
Administration et accueil :	1 TP + 1 TC
Service technique et entretien :	3 TC + 3 TP

École, cantine, centre de loisirs : 4 TC + 3 TP

Coursier : 1 TP

(TC : Temps Complet, TP : Temps Partiel)^o

Dans le cadre de la coopération technique avec les services de la CCNB, la commune soustraite ponctuellement des chantiers d'entretien à la CCNB, qui font l'objet d'une contre partie financière.

Et pour être complet, il faut signaler que la partie « comptabilité publique » est pour une partie importante réalisée par le Trésor Public.

Avec un tel effectif de personnel et au vu des services accomplis (école, cantine, centre de loisirs, régie de l'eau, organisation du marché) la commune de La Barthe de Neste se situe largement dans la moyenne des effectifs d'autres communes comparables.

Coupe de bois affouragère 2009

Contrairement à l'information donnée dans le FLASH d'octobre 2008, le plan de gestion de la forêt communale ne prévoit pas de coupe de bois pour l'hiver 2009-2010.

Soyez prévoyant, l'hiver ne sera peut-être pas aussi doux que l'automne.

Chiens errants et Chiens de 1ere et 2eme categorie

Suite à un accident grave survenu récemment dans une commune voisine, les autorités policières nous demandent de rappeler quelques règles primordiales :

- ne laissez pas votre chien errer sans surveillance
- veillez à ce que votre contrat d'assurance vie privée couvre bien les dommages causés par votre chien : morsure, accident de la circulation
- sachez que votre entière responsabilité pénale est en cause au cas où un accident est provoqué par vos animaux domestiques.

Le maire rappelle aux personnes possédant des chiens de **deuxième catégorie** (déjà déclarés en mairie) qu'elles risquent d'être rapidement mises en demeure de fournir le certificat d'évaluation comportementale de leur chien ainsi que leur attestation d'aptitude. En effet, l'absence de ces documents au dossier ne permettra pas de délivrer le « permis de détention de chiens dangereux » qui va être obligatoire à compter du 01/01/2010. Les propriétaires encourrent de lourdes sanctions en cas de non respect de cette formalité (Loi du 20 juin 2008).

Échos des Associations

Club de gymnastique volontaire

Le club de gymnastique volontaire « Joie et Santé La Barthais » vient de fêter cet automne ses 24 ans d'existence. Créé en 1985 par Hélène ENJOLRAS qui en est toujours sa présidente, il connaît depuis sa création une fréquentation régulière et réunit chaque année en moyenne 40 à 45 adhérents de tous âges - femmes et hommes - de La Barthe et des villages avoisinants plus ou moins proches (Sarrancolin, Bégole, Mauvezin, Bulan, Anères, Tuzaguet, Lannemezan...) qui s'adonnent au plaisir de l'effort physique dans une ambiance très sympathique. Deux moniteurs confirmés dispensent des cours dynamiques et assurent les prestations deux fois par semaine de septembre à juin - le lundi avec Pascal sur fond musical, le jeudi avec Christian - de 18h45 à 19h45 à la salle des Fêtes du village.

Échauffement, renforcement musculaire avec ou sans matériel, stretching, relaxation sont pratiqués régulièrement lors de chaque séance.

Comme seul objectif, cette association se propose d'offrir à chacun des ses participants la possibilité de se sentir bien dans son corps et de cultiver sa forme à la mesure de ses moyens.

Dès l'automne 2010, l'association « Joie et Santé La Barthais » disposera de la nouvelle salle de la Maison du Sport. Mieux adaptée (surface, revêtement du sol, présence de vestiaires et de sanitaires) cette salle offrira aux gymnastes et autres sportifs des conditions de pratique optimales.

Pour tous renseignements : **Madame Hélène ENJOLRAS, Présidente** : Tél : 05 62 98 37 16

Antenne Solidarité Emploi

Un vendredi soir à La Barthe de Neste

Après un début de saison 2009-2010 qui a plu, Antenne Solidarité Emploi, en partenariat avec l'Office de Tourisme Neste-Baronnies, propose du théâtre le vendredi **8 janvier à 20h30**, par le Théâtre des 7 Chandelles de Maubourguet, Le Minotaure de Marcel Aymé et La Paire de gifles de Sacha Guitry. Suivra du chant, fantaisies françaises, par les Chanteurs de Soues le **12 février à 20h30**. A nouveau du théâtre le **12 mars**, Ciel mon maire! De Vincent Durand par la

Troupe des Exquis Mots d'Adé, une soirée de rire. Pour le plaisir de les revoir et entendre Les Faux Frères seront sur scène le **9 avril à 21h** dans un nouveau répertoire audio-visuel de la chanson française. Et, pour finir en beauté l'orchestre Tarbes Odos Jazz, de 23 musiciens et chanteurs amateurs, animera la soirée du **7 mai à 21h**. Tous ces rendez-vous sont donnés à la salle des fêtes de La Barthe de Neste.

Entrée : 6€, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les demandeurs d'emploi.

Histoire du mouvement CMR

Dans les années 1930, la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) met en place une pédagogie d'éducation populaire en direction des jeunes des campagnes.

1939 : dans la continuité, la Ligue Agricole Catholique (LAC) est créée, pour les familles agricoles et les couples.

1945 : encore une transformation en (MFR) Mouvement Familial Rural qui participe à la modernisation des campagnes et du mode de vie des familles.

Une période d'expansion qui correspond à la mise en place d'organismes agricoles. Il devient Mouvement d'Action Sociale et d'Action Catholique.

1966 : changement de nom et orientation vers un engagement social plus fort. Le (CMR) Chrétiens dans le Monde Rural, se veut le rassembleur de toutes les catégories socioprofessionnelles.

Aujourd'hui : le CMR est un lieu de débat, où à travers une Démarche de Réflexion Chrétienne, on relict ses engagements en société, tout en cherchant à donner sens à sa vie.

Mouvement d'Église, il est une association de laïcs reconnue par l'Église de France qui nous invite à concilier nos rôles d'hommes et de femmes au sein de la société avec les valeurs évangéliques. Le Mouvement est reconnu comme mouvement d'éducation populaire par le Ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative. A ce titre, il organise des formations, mène des actions sur de nombreux enjeux de société.

Le CMR est implanté en équipes dans toute la France. Sur le département : Pays du Val d'Adour - Astarac - Magnoac - Côteaux - Lourdes. Bien représenté sur le secteur de Lannemezan-Neste-Barousse-Baronnies, il se veut attentif et veilleur aux événements qui surviennent sur son territoire et éveilleur auprès des personnes vivant sur cet espace rural.

Pour tous renseignements : **Madame DEXET, Tél : 05 62 98 86 07**

Tatamis de la Neste

Une grosse actualité est une nouvelle ceinture noire. Le club de La Barthe de Neste a très bien démarré la saison 2009-2010 depuis 2 mois déjà.

Les mini-poussins, poussins et benjamins sont allés le 18 octobre porter les couleurs de La Barthe jusqu'à Condom. Ils se sont particulièrement bien distingués en se plaçant sur les plus hautes marches du podium.

Les benjamins et minimes ont ensuite obtenus de bons résultats à l'Isle Jourdain le 15 novembre.

Et c'est à l'occasion des championnats régionaux à Montauban que Christian SEUBE a pu obtenir les 3 derniers points qui lui manquait pour accéder au 1er dan de judo. En juin dernier, il avait dû abandonner au 2ème combat sur blessure après une première victoire au premier combat. Un sportif persévérant qui fait partie désormais de la grande famille des ceintures noires.

Patrice BAQUE, professeur du club lui a remis sa ceinture noire lors d'une petite cérémonie au dojo en présence des autres judokas.

Il reste encore de nombreuses manifestations avant Noël : compétitions pour la plupart des classes d'âges de mini-poussins à séniors, stage judo/ski,...

Le club terminera l'année par un repas convivial avec «en entrée» des démonstrations de judo par les enfants.



Une autre démonstration du club se déroulera lors du marché de Noël à La Barthe de Neste le 19 décembre.

Un projet de section nouvelle et complémentaire est en cours de réflexion : **le Taïso**. Une pratique qui permettrait de bien préparer son corps. Une approche douce du judo sans aucun danger (pas de chute, pas de coup porté) avec pour objectif le renforcement du système musculaire, l'amélioration de la maîtrise des gestes et de l'équilibre, l'assouplissement et l'apprentissage de la relaxation.

Football Club des Nestes

Sans vouloir faire l'historique complet de la plus grande association de LA BARTHE DE NESTE de par son activité et par son nombre d'adhérents (joueurs, entraîneurs, équipe dirigeante et autres sympathisants), disons que le club sportif aligne une belle longévité : 67 ans d'existence !

En effet, les archives mentionnent la date du 20 juillet 1942 pour son démarrage.

Soutenu depuis toujours par la municipalité, l'association a toujours donné une contrepartie impressionnante : des milliers d'heures de bénévolat par an.

Sachez que le stade a été, pour la plus grande partie, construit par des équipes bénévoles alors que la commune fournissait les matériaux.

Depuis quelques années, le club a su s'ouvrir aux autres communes qui mettent à la disposition des équipes leur terrain et accordent une subvention suivant leurs moyens : SAINT LAURENT DE NESTE, SARRANCOLIN, HECHES.

Aujourd'hui, le club aligne 9 équipes, c'est-à-dire :

- Equipe n° 1 Promotion Ligue (actuellement 2ème au classement)
- Equipe n° 2 Division District
- Equipe n° 3 2ème Division District
- les 2 équipes de 17 ans et 15 ans en Ligue
- les 4 équipes de 13 - 11 - 9 et 7 ans District dans le 65

Une dixième équipe autonome est composée de vétérans qui prennent tous les frais à leur charge.

L'ensemble des équipes s'entraîne en semaine sur les terrains locaux, mais doivent, un week-end sur deux, se déplacer à l'extérieur, pouvant les amener jusque dans le Gers, la Haute Garonne ou encore l'Ariège.

L'entraînement et les compétitions, y compris le transport, sont entièrement assurés par des bénévoles (24 - 26 personnes engagées). Au-delà du bénéfice « santé » que le club procure aux jeunes, il faut noter que le FC des Nestes, comme tous les clubs de ce niveau, assure une vraie fonction d'éducation populaire, car des jeunes encadrés et présents sur un terrain de sport, ne sont pas une proie éventuelle pour l'ennui dans la rue.

Le budget annuel du club, dérisoire au vu des activités sportives et investissements humains, est de 31 000 €.

Dépenses : 10 600 € de licences
4 200 € d'engagements
12 200 € d'indemnités transport
3 000 € entraîneurs

Recettes : ressources internes y compris les 7 000 € de subvention accordée par la commune de LA BARTHE DE NESTE

Le club est ouvert à tous ; si vous passez la porte du stade, les dirigeants accepteront sans hésitation votre éventuel engagement en tant que bénévole.

Communauté de Communes Neste Baronnie (CCNB)

SPANC : Service Public d'assainissement non collectif

Les constats pour le diagnostic de bon fonctionnement continue sur la commune de La Barthe de Neste. A l'heure actuelle, la quasi totalité du village a été avisée du contrôle par l'agent technique. D'ici la fin de l'année 2009, tous les habitants de la commune de La Barthe de Neste auront été invités à prendre rendez-vous pour réaliser le constat de la filière de traitement des eaux usées.

Pour les personnes n'ayant pas encore été contrôlées vous pouvez dès maintenant contacter **Monsieur Bonnet Alexandre** pour prendre rendez-vous afin de réaliser le diagnostic de votre filière.

Numéro de téléphone direct : **06.28.43.31.91** ou à la Maison des communes à La Barthe de Neste au : **05.62.98.84.09**

Dans le cas où votre habitation n'aurait pas été contrôlée, un dernier avis de passage en recommandé avec A/R vous sera envoyé courant janvier et février 2010.

Afin de réaliser des diagnostics précis :

Les personnes peuvent se munir le jour du constat de tout document permettant de distinguer la filière : facture, demande + certificat DDASS, plan de masse, ...

Les différents regards donnant accès aux pré-traitement et traitements peuvent être ouverts juste avant le passage du technicien.

Pour les personnes locataires, n'hésitez pas à contacter votre propriétaire afin de l'informer du passage du technicien pour qu'il puisse prendre rendez-vous et être présent le jour du constat.

A l'heure actuelle, la commune de La Barthe de Neste comprend plus de 400 immeubles contrôlés tout type confondu (résidence principale, secondaire, commerce...). Des résultats équivalents aux autres communes contrôlées sont obtenus :

1/3 des immeubles sont conformes (assainissements récents et conformes au schéma communal d'assainissement)

1/3 des immeubles sont satisfaisants (assainissements mis en place avec le concours de la DDASS à l'époque et dont le fonctionnement ne présente pas de risque sanitaire ou environnemental)

1/3 des immeubles sont non conformes. Ces immeubles, en général, ne possèdent pas de filière complète et le rejet des eaux usées non traitées peuvent conduire à des risques sanitaires ou environnementaux potentiels.

Nous rappelons que le service ne réalise que des constats sur les assainissements autonomes et ne peut obliger le propriétaire à réaliser des travaux de réhabilitation. Seul le Maire de la commune, avec son pouvoir de police, a la possibilité de demander une conformité par une réhabilitation de la filière en cas de pollution importante sur le domaine public.

Pour les personnes voulant réaliser des travaux de réhabilitation de leur assainissement autonome, nous vous invitons à vous rapprocher de notre service pour les démarches administratives. Nous souhaitons vous informer que dans le cadre du Grenelle de l'Environnement II, l'éco-prêt à taux zéro vient de se mettre en place, permettant dans certains cas de pouvoir bénéficier d'un prêt à taux zéro jusqu'à un montant de 10 000€ (sous conditions de filière ne consommant pas d'énergie)

- voir le site du ministère : http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=4390

Gouffre d'ESPARROS et Grottes de LABASTIDE

Des projets en cours sur les sites de la Communauté de Communes NESTE BARONNIES

Dans le cadre du Pole d'Excellence Rurale mené en partenariat avec le Communauté de Communes du Canton de SAINT LAURENT DE NESTE des opérations inédites pour certaines sont en cours au GOUFFRE d'ESPARROS et aux GROTTES de LABASTIDE.

Nouvelles lumières sur le GOUFFRE d'ESPARROS !

A compter de l'année prochaine (mars 2010), le GOUFFRE d'ESPARROS va bénéficier d'un aménagement des plus innovants en terme de protection et de mise en valeur de l'environnement souterrain.

En effet, le système de visite en place va être remplacé : de nouveaux éclairages de type leds vont être installés et le système de pilotage informatique va être changé.

Les lampes « leds » bien plus performantes, ne diffusent pas de chaleur, ont une couleur adaptée au monde souterrain, consomment très peu et sont très fiables. Cette nouvelle technologie va ainsi permettre une qualité de contrôle plus fine des visites, une meilleure adaptation aux différents profils de visiteurs et une plus belle mise en lumière des concrétions. Le GOUFFRE d'ESPARROS est un exemple de développement durable adapté au monde souterrain reconnu par les spécialistes et ces nouveaux éclairages contribueront à le mettre plus en lumière.

L'ESPACE PREHISTOIRE des GROTTES de LABASTIDE ou la Préhistoire pour les enfants !

Le site des GROTTES de LABASTIDE propose une approche ludique de la préhistoire : feu, atelier peintures préhistoriques, spectacle souterrain, tir au propulseur... Le taux de satisfaction est important auprès des familles et des enfants, aussi la Communauté de Communes NESTE BARONNIES a souhaité mettre en place une communication et de nouveaux aménagements destinés à ce public.



Un Parcours Acrobatique en Hauteur sur le thème de l'aventure et de la Préhistoire est en cours d'implantation : jeux d'équilibre, tyroliennes... seront adaptés aux enfants de 4 à 10 ans et viendront, à partir d'avril 2010, compléter les animations proposées.

Le site des Grottes de LABASTIDE devient un parc de loisirs pour les enfants, à la fois ludique et éducatif sur le thème très important de la Préhistoire.



Un peu d'histoire

Voici ce qu'on pouvait lire dans le journal municipal de 1986 :

« Par arrêté du 31 octobre 1984, notre Commune a mis en œuvre la procédure d'élaboration du Plan d'Occupation du Sol, prescrit le 27 janvier 1984.

Une délibération fixait la liste des personnes publiques associées et demandait la mise à disposition du service de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la Direction Départementale de l'Équipement pour réaliser les études et les mises en forme nécessaires à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

L'ensemble des mesures de diffusion et de publicité a été accompli avant les réunions successives concernant le respect des modalités d'exécution et l'étude du plan envisagé, avec pour base de départ, la carte communale en vigueur.

Après discussions et en considération de tous les critères favorables et défavorables, un nouveau plan a vu le jour, nonobstant certaines réserves et principalement de la part de vos élus.

Une enquête publique s'est ensuite déroulée du 20 septembre au 31 octobre 1986. Sept observations ont été formulées dont une par vos représentants et 6 par des particuliers. Il est à noter qu'aucune réclamation n'a porté sur l'emplacement réservé N°1, portant sur l'alignement du chemin départemental N°929 au niveau de l'ancienne «Maison Latour ». Une régularisation est intervenue avec l'Office National des Forêts qui a accepté un échange de parcelles soumises pour la constitution d'un emplacement réservé à la création d'entreprise ou d'artisanat, sous conditions.

Le dernier stade a consisté en la présentation du P.O.S. aux membres du Conseil Municipal. Ce dernier a donné son accord de principe en votant à l'unanimité l'approbation de ce document. Il comporte différentes zones régies par un règlement spécifique à chacune d'elles.

Dans les dispositions applicables en zones urbaines, nous trouvons les dénominations :

UA = zone de centre village en implantation le long des rues,

UB = zone d'extension à caractère urbain aéré,

UI = zone équipée à vocation d'activités artisanales, industrielles ou commerciales,

Dans les dispositions applicables aux zones naturelles :

NA = zone naturelle non équipée, urbanisable sous conditions,

NC = zone de richesses naturelles agricoles et minérales,

ND = zone naturelle faisant partie d'un site protégé.

La liste des emplacements réservés concerne les endroits retenus par le Conseil Municipal pour pouvoir à terme ou moyen terme, procéder à des aménagements jugés nécessaires sans qu'il puisse y avoir opposition.

La création de la zone NAa, dérivée de la zone NA, constructible sous conditions, permet actuellement une urbanisation du centre village.

Ceci implique la mise en place de réseaux de distribution en eau et électricité, ainsi que la réalisation de voiries, avec l'assentiment des propriétaires riverains qui cèdent une partie de leur patrimoine et participent ainsi à une revalorisation de ce secteur.

L'application du P.O.S. ne se fait pas sans difficultés. Les heureux sont nombreux, les mécontents insatisfaits ne doivent pas se considérer comme des laissés pour compte, car des modifications futures peuvent intervenir.

Ce plan permet à la Commune la possibilité d'organiser, d'urbaniser, de choisir les axes de son développement.

Cette charte est une obligation qui, sans se perdre dans les dédales administratifs, autorise la délivrance par le Maire et son Conseil, des permis de construire, conformément à des règles bien précises, que les administrés ne doivent pas ignorer.

L'affectation rationnelle de l'usage des sols, le maintien de l'activité agricole, la mise en valeur du patrimoine immobilier, le renforcement du rôle touristique, les efforts d'équipements sportifs et culturels, tels sont les objectifs que vos élus s'efforcent d'atteindre ».

Note : le POS aura bientôt vécu et sera remplacé par le PLU (en cours de réalisation).

Joyeuses Fêtes
à tous les
Labarthais